

JC IMMOBILIER

TRANSACTIONS-LOCATIONS-GERANCE-SYNDIC

78 rue Charles de Gaule

78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES

Tél : 07 69 47 07 70

Email : jcimmo78@gmail.com

HONORAIRES DE L'AGENCE AU TAUX ACTUEL DE LA TVA EN VIGUEUR

Ventes /Transactions :

- De 0 à 50 000 € : 6% ttc du prix de vente avec forfait minimum de 1 000 €
- De 51 000 € à 100 000 € : 5.50 % ttc du prix de vente
- De 101 000 € à 350 000 € : 5 % ttc du prix de vente
- De 351 000 € à 500 000 € : 4 % ttc du prix de vente
- De 501 000 € et + : 3 % ttc du prix de vente
- Gratuité pour les avis de valeur

Vente de terrains :

- 6.5 % ttc du prix de vente

Vente de fonds de commerce :

- 10 % ttc du prix net vendeur avec un minimum de 3 000 € HT

Locations habitation (loi du 6 juillet 1989):

Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation.

Honoraires appliqués :

- montant des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : **8 €/m²** de surface habitable ;
- montant des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : **3 €/m²** de surface habitable.
- montant des honoraires imputables aux propriétaires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : **8 €/m²** de surface habitable ;
- montant des honoraires imputables aux propriétaires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : **3 €/m²** de surface habitable.

Location commerciales et professionnelles :

- Deux mois de loyers Hors charges et Hors Taxes

Honoraires de Gestion :

- 6 % ht sur le montant du quittancement soit 7.20 % ttc

Honoraires d'assurance loyers impayés :

- 4% ttc sur le montant du quittancement

Expertise : sur devis

Médiateur :

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un « consommateur » au sens de l'article préliminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur, par voie électronique à <https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr>

ou à l'adresse suivante :

Service de Médiation de la consommation :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

465 avenue de la Libération

54000 NANCY

SARL au capital de 1000 € - RC Versailles 818 816 993

Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Carte professionnelle CPI 7801 2016 000 011 délivrée par la CCI de PARIS ILE DE FRANCE